

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 07 Juillet

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Marnay, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 01/07/2022

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François –BONNEAU Patrick – SEIXAS GOMES Bella - Jessy RENNER - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle – PROT Marc

Absents excusés : RICHARD Benoit (donne pouvoir à BRUNET Pascal) - COLLARD Charlène- DAVID Yohann

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : LAVENAC Marie

Délibération portant sur les tarifs scolaires 2022/2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de d'appliquer de nouveaux tarifs pour la prochaine rentrée de 2022 selon tableau ci-dessous :

Garderie	Matin	0.95 €
	Soir	2.00 €
Restauration scolaire	Enfant	2.95 €
	Adulte	4.85 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux tarifs.

Avenant n°3 lot 2 du marché Eglise

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel avenant doit être signé pour le lot 2 du marché église.

Il s'agit du bilan définitif suite à la fin des travaux.

Il y a une incidence financière sur le marché initial :

- Montant de l'incidence : - 54 416.12 € HT
- Nouveau montant du marché public : 194 530.26 € HT

Le conseil municipal après avoir consulté l'avenant n°3 autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant n°3 Lot 2.

Adhésion compétence Hors Gémapi

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte des Vallées du Clain concernant la compétence à l'adhésion Hors Gemapi. Il propose au Conseil Municipal de confier cette compétence au Syndicat Mixte des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer et de confier cette compétence hors GEMAPI pour une cotisation annuelle de 200€.

M. DILLOT Jean-François est nommé délégué.

Acquisition de terrains

Dans le cadre de différents projets de la commune, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit acquérir des terrains appartenant à M. et Mme Brault demeurant au 20 route de Nieuil l'Espoir 86 340 La Villedieu du Clain.

M. le Maire propose donc l'achat :

- des parcelles cadastrées BW 209 et 262 situées à Pied Follet au prix de 3.50 euros le m² pour une superficie totale de 20 961 a, soit 73 363.50 euros au total.

- des parcelles cadastrées BW 211, 212, 258, 260 et 21 situées à Pied Follet au prix de 0.40 euros le m², pour une superficie totale de 731 a, soit 292.40 euros au total,

- des parcelles cadastrées AW 55, BW 61, 62, 65, 128, 188 et 67 situées aux Prés du Pont, à 0.40 euros le m², pour une superficie totale de 19 321a, soit un total de 7 728.40 euros.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet d'achat des parcelles pour une superficie totale de 41 013a pour un total de 81 384.30 euros et autorise M. le Maire à passer et signer tous les actes chez le notaire.

Questions diverses

- Nouvelles réglementations : simplification du changement de nom de famille
- Interdiction d'utilisation de pesticides
- Mariage le 13/07 et un PACs le 30/07
- Travaux au cimetière : columbarium fini d'être installé
- Nouvel éclairage LED pour les abris bus
- Passage du jury « villes et villages fleuris ». Réponse au mois de décembre
- Passage du Tour Poitou-Charentes le jeudi 25 août

Séance levée à 21h44